

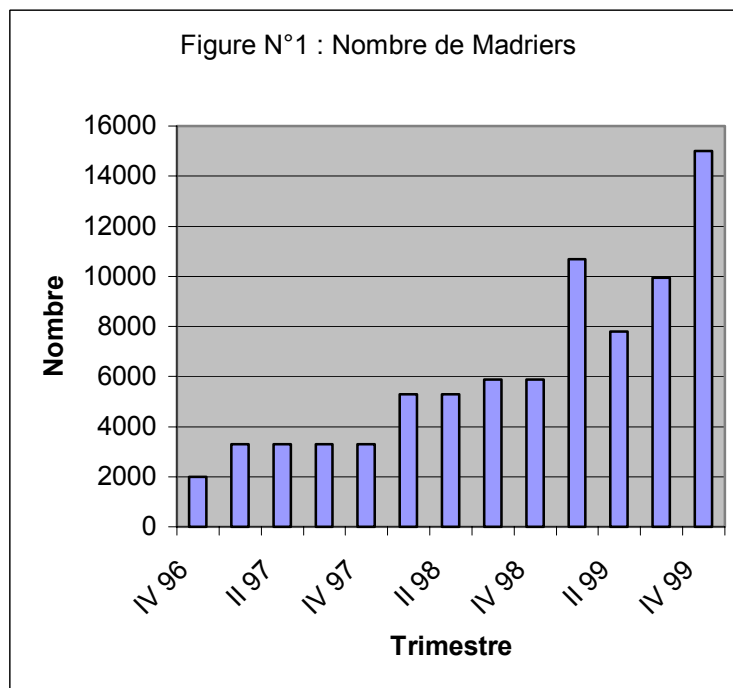
## Situation de l'Exploitation à Bassila

### Historique

Les statistiques, c'est bien connu, sont comme les maillots de bain, elles montrent beaucoup de chose, mais elles cachent l'essentiel. Nous allons cependant essayer de découvrir certains reliefs de l'inconnue.

Tableau N°1 : Nombre officiel de Madriers "importés" du Togo

Trimestre Année	I à IV 1996	I à IV 1997	I à IV 1998	I à III+oct 1999
Nbre Madriers / mois	+/-2.000	3.300	5.589	10.069



On constate que depuis 1997, on se trouve face à une croissance exponentielle, c'est à dire devant une organisation des exploitants manifeste, avec toutefois une cassure à la fin du premier trimestre 1999.

On constate aussi que le rythme actuel d'exploitation est effréné et toujours en croissance (seulement le mois d'octobre, 15.446 madriers, est pris en compte pour le quatrième trimestre 1999).

De plus, de 1997 à la fin du premier trimestre 1999, le cantonnement a été pourvu d'un véhicule 4x4, alors que la croissance est exponentielle.

## Les exploitants

Ils se présentent selon une organisation qui fait en de nombreux points penser à la Mafia sicilienne.

**Omerta** : la loi du silence est de rigueur. On ne doit sous aucun prix dévoiler les marchés conclus.

**Violence** : on n'hésite pas à menacer de mort, à détruire des habitations ou du matériel, à bastonner de personnes, même des vieux ou des vieilles, à foncer en camion sur des voitures qui voudraient barrer le chemin. Plusieurs armes ont été retrouvées sur les sites de coupe.

**Drogue** : les jeunes coupeurs, conducteurs et chargeurs de madriers utilisent le chanvre indien comme stimulant et pour leur donner des forces sans devoir manger.

**Corruption** : Les enveloppes ou les "œufs" servent à "attacher" l'individu corrompu. Aucun fonctionnaire n'y a résisté, et on peut facilement les comprendre. Le montant de l'enveloppe peut atteindre 400.000 F CFA en une seule enveloppe. "Qui est fou ?" entendait-on dans un sketch à la télévision.

**Esprit de famille** : même ceux qui n'exploitent pas, que ce soit par crainte ou par esprit de famille réel, protègent d'une seule voix leurs parents, souvent par peur des représailles.

## Calculs

Les calculs sont comme les statistiques, nous allons faire l'effort d'être le plus clair possible.

Selon l'étude de DJODJOUWIN et KAMMER en 1997, un volume fût de 107.642 m<sup>3</sup> correspond à un volume madrier de 13.993 m<sup>3</sup>, soit 13% du volume. Un madrier moyen mesure 10x30x400 cm. On a ainsi 10 madriers en moyenne par m<sup>3</sup> (en fait : 8,333).

Les exploitants, lorsqu'ils passent au cantonnement pour le contrôle, ne souhaitent pas décharger le camion, ce qui leur coûterait environ 300 F CFA par madrier et préfèrent utiliser cette somme pour soudoyer le Responsable. Il y gagnent encore puisqu'ils ajoutent environ 10% de bois dans leur camion.

Tout le monde sait que les bois "importés" du Togo viennent à 90% du Bénin. Même le Chef de Cantonnement avouait en réunion avec les exploitants le chiffre de 70% et le Sous-Préfet 60% en avril 1999. Comme toujours, les gens qui sont corrompus par les exploitants poseront la question : "Et vous avez des preuves ?", avouant ainsi indirectement leur corruptibilité.

En résumé, on peut dire que si un camion passe officiellement avec 100 madriers au Cantonnement, il contient en moyenne 110-120 madriers dont 100 venant du Bénin et 10-20 venant du Togo. Ainsi, quand les statistiques mentionnent 10.000 madriers par mois, soit un rythme de 120.000 par an, nous avons 120.000 madriers venant illégalement du Bénin.

Ces 120.000 madriers représentent  $(120.000/10=)$  12.000 m<sup>3</sup> de madriers.

Ces 12.000 m<sup>3</sup> représentent  $((12.000/13)*100=)$  92.308 m<sup>3</sup> de fûts de bois d'œuvre.

Dans le cas où l'on est au rythme de 15.000 (15.446 en octobre 1999) madriers par mois, ce qui est la situation présente, nous en sommes au rythme annuel de coupe illicite en sous-préfecture de Bassila de :  $[(92.308/10)*15]=$  138.462 m<sup>3</sup> de fûts annuellement.

## **Chiffre d'affaire annuel**

Dans le cas où l'on est au rythme de 15.000 (15.446 en octobre 1999) madriers par mois, ce qui est la situation présente, nous en sommes au rythme annuel de coupe illicite en sous-préfecture de Bassila de  $15.000 * 12 \text{ mois} * 16.000 \text{ FCFA le madrier} = 2.880.000.000 \text{ FCFA}$ , soit **2.880 millions**, annuellement.